

ARRETE n° 16-214

Portant délégation de signature du Directeur
de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 715-3, L712-2, R 719-51 à R719-112
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du
12 mai 2014 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT à compter du 1^{er}
septembre 2014.

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à Monsieur Benoit PANICAUD, directeur du département P2MN, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents suivants :

- les ordres de missions et états de frais des enseignants-chercheurs du département P2MN pour les déplacements de moins de cinq jours en France métropolitaine.
- les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil sur les CR suivants :
 - ✓ CR 44 « Halles techniques » et les sous-CR qui lui sont rattachés,
 - ✓ Sous-CR 459 «département P2MN»

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et son affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le directeur de l'université de technologie de Troyes.

Article 4 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5 : La présente délégation prend fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

Article 6 : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université de technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 29 août 2016

Le délégant,



Le Directeur de l'UTT,
Pierre KOCH

